

Tout savoir sur les Points Verts



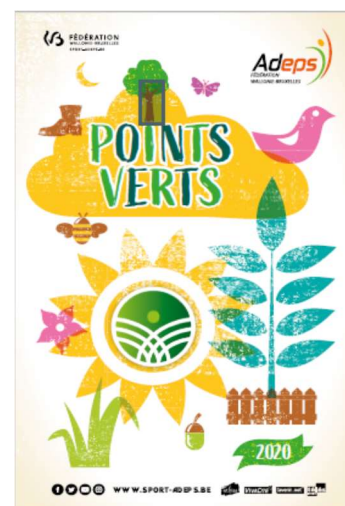
Les Points Verts sont des marches qui ont lieu tous les dimanches et jours fériés dans toutes les provinces de Wallonie et Bruxelles.

Ils sont gratuits, accessibles à tous et proposent des boucles de 5, 10 et 20 km (souvent un 15km est également proposé).

Le **calendrier Points Verts** est consultable sur la page www.sport-adepts.be, onglet Points Verts.

Toutefois, si vous préférez recevoir le calendrier papier par voie postale, vous pouvez le commander en ligne sur notre site.

Il est également possible de l'acheter auprès du secrétariat d'accueil d'un Point Vert ou d'un Centre de Conseil du Sport.



L'accueil vous informe sur :

- l'état des parcours et leur kilométrage,
- la possibilité de faire un 5 km facile, un 15 km,
- les aires de repos,
- la restauration.

Le **secrétariat (accueil)** est ouvert de 8 heures à 18 heures et se situe au lieu de rendez-vous indiqué sur le site, sur la messagerie vocale ou encore dans le calendrier papier.

Pensez à consulter les « **Avis Points Verts** » affichés au secrétariat car ils indiquent tous les changements de lieux de rendez-vous et les annulations.

Dès le lundi, la messagerie vocale (02/413 28 97) vous informe des prochains lieux de rendez-vous Points Verts ainsi que des éventuelles annulations ou modifications.





Pour y participer, il suffit de vous présenter au secrétariat d'accueil, d'indiquer le parcours que vous souhaitez effectuer et on vous remet une **carte de participation** de la couleur correspondante.

Vous pouvez alors démarrer la marche en suivant les **flèches** de cette couleur (ou les flèches vertes qui sont communes aux différents parcours).

Votre **chien** est le bienvenu à condition d'être tenu en laisse tout au long du parcours.

(Code forestier du 19 juillet 2008- Article 28 – section 2 ainsi que les réglementations communales).



Le **Pass Points Verts** est une carte d'adhérent gratuite et obligatoire qui ouvre l'accès à nos activités et qui est valable 5 ans (de 2016 à 2020).

Pour l'obtenir, rendez-vous sur le site www.sport-adeps.be, onglet Points Verts (cliquez sur Pass Points Verts). Vous y introduisez vos coordonnées et le Pass vous sera transmis par courrier postal.

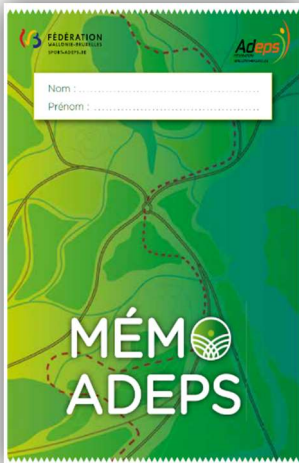
Si vous n'avez pas accès à Internet, il est quand même possible d'obtenir le Pass. Il suffit de téléphoner au 069/765 400 le mardi matin de 10h30 à 12h30 et nous compléterons ensemble votre formulaire.



Le Pass est nominatif et, combiné à la carte de participation, il donne droit à une **assurance en cas d'accident sur le parcours** (uniquement pour les dommages corporels, les dégâts matériels ne sont pas couverts).

Un accident sur le parcours ? Signalez-le impérativement aux organisateurs le plus rapidement possible. Ceux-ci vous remettront une **déclaration d'accident** dont la première partie aura été complétée. Vous pourrez alors faire remplir par un médecin le certificat médical qui se trouve dans la seconde partie avant de renvoyer le tout à l'adresse suivante : 56 avenue du Lac, 7640 Péronnes-lez-Antoing.

Le **timbre annuel** est vendu au secrétariat des marches au prix de 2 € (gratuit pour les jeunes de 15 ans et moins). Il est facultatif et constitue une marque de soutien non seulement à la poursuite et au développement de nos activités, mais aussi à l'opération «Parrainer un arbre » (plantation de 90.000 arbres afin de compenser l'empreinte carbone de nos déplacements pour rejoindre les Points Verts).



Le **carnet mémo**, lui aussi facultatif, est vendu dans tous les accueils Points Verts au prix de 1 €.

Il sera estampillé à raison d'un cachet par 5 km parcourus. À l'issue d'un certain nombre de kilomètres effectués et sur présentation de votre Pass Points Verts muni du timbre annuel, vous obtiendrez gratuitement un pin's de 50, 150, 300, 500, 750, 1000 et 1500 km. Dans votre Mémo-Adeps, vous pouvez également noter les Points Verts visités, vos souvenirs, anecdotes, etc.

Vous trouverez également dans ce carnet un talon « **brevet moins de 10 ans** ». À l'issue de leur premier Point Vert, les enfants de moins de 10 ans qui ont remis ce talon complété au secrétariat de la marche reçoivent un brevet par voie postale.

